

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 14 juin 2021

Date de l'annonce publique : 04/06/2021

Date de la convocation des conseillers : 04/06/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	13
Référence	CC.2021-6-14 - 3.1	
Point de l'ordre du jour	3.1	
Objet	<b>Actes notariés - Acquisitions par la Commune (emprises sises à Roeser).</b>	

### Le conseil communal,

Vu les actes du 26 avril 2021 établis par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatifs à des acquisitions effectuées dans un but d'utilité publique, à savoir la régularisation de la situation foncière de la voirie dans la rue des Fleurs à Roeser :

- Acte n° 16866 avec M. et Mme SILVERIO-URBING : acquisition d'une parcelle sise à Roeser, rue des Fleurs, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section F de Roeser, comme suit : 575/2353, lieu-dit: "rue des Fleurs", place voirie, contenant 07 centiares ;
- Acte n° 16867 avec Mme WAGNER : acquisition d'une parcelle sise à Roeser, rue des Fleurs, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section F de Roeser, comme suit : 581/2359, lieu-dit: "rue des Fleurs", place voirie, contenant 02 centiares ;
- Acte n° 16868 avec M. et Mme FERNANDEZ CONDE-FRASCHT : acquisition d'une parcelle sise à Roeser, rue des Fleurs, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section F de Roeser, comme suit : 581/2355, lieu-dit: "rue des Fleurs", place voirie, contenant 03 centiares ;
- Acte n° 16869 avec Mme REDER : acquisition d'une parcelle sise à Roeser, rue des Fleurs, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section F de Roeser, comme suit : 575/2339, lieu-dit: "rue des Fleurs", place voirie, contenant 02 centiares ;
- Acte n° 16870 avec les consorts MILLER : acquisition d'une parcelle sise à Roeser, rue des Fleurs, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section F de Roeser, comme suit : 396/1920, lieu-dit: "rue des Fleurs", place voirie, contenant 59 centiares ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver les actes n° 16866, 16867, 16868, 16869 et 16870 du 26 avril 2021, établis par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatifs à des acquisitions effectuées dans un but d'utilité publique, à savoir la régularisation de la situation foncière de la voirie dans la rue des Fleurs à Roeser.

■

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 14 juin 2021

Point

CC.2021-6-14 - 3.1

Objet

3.1

Actes notariés - Acquisitions par la Commune (emprises sises à Roeser).



En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR  
EXPEDITION  
CONFORME**

**(Suivent les signatures)**

**Roeser, le lundi 28 juin 2021**

**Le bourgmestre,**

**Le secrétaire,**

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 14 juin 2021

Date de l'annonce publique : 04/06/2021

Date de la convocation des conseillers : 04/06/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	13

Référence CC.2021-6-14 - 3.2

Point de l'ordre du jour 3.2

Objet **Acte notarié - Acquisition par la Commune (parcelles sises à Berchem, rue de Bettembourg).**

### Le conseil communal,

Vu l'acte du 20 mai 2021 établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une parcelle effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir la construction de dépendances du complexe scolaire et sportif communal :

- Acte n° 17115 avec M. et Mme KIES- REICHLING se rapportant à l'acquisition de deux parcelles sises à Berchem, rue de Bettembourg, inscrites au cadastre au cadastre de la Commune de Roeser, section B de Berchem comme suit :
  - Numéro 609/2330, lieu-dit : « rue de Bettembourg », place, contenant 14 ares 85 centiares ;
  - Numéro 609/2328, même lieu-dit, place voirie, contenant 60 centiares ;

Considérant que la vente a eu lieu pour et moyennant le prix de 223.350,00 € ;

Considérant qu'en complément au prix d'acquisition l'administration communale de Roeser s'engage à ériger à ses frais à la limite entre les parcelles 609/2330 et 609/2329 (appartenant à la partie venderesse) une clôture de type *Bekafort* ;

Vu l'article 4/650/ 221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 17115 du 20 mai 2021, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une parcelle sise à Berchem, rue de Bettembourg, dans un but d'utilité publique, plus précisément pour la construction de dépendances du complexe scolaire et sportif communal (campus scolaire de Berchem).

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 28 juin 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

